

ÉTUDE COMPARATIVE DES PRATIQUES DE COLLECTE SEPARÉE DES BIODÉCHETS EN MILIEU URBAIN

Retour d'expériences Europe et Monde

Mars
2022

SYNTHESE



ILS L'ONT FAIT

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont vers nos interlocuteurs et leurs éventuels intermédiaires dans les différentes villes à l'étranger qui ont accepté de partager leur retour d'expérience.

Nous remercions également les membres du Comité de pilotage pour leur disponibilité et leurs contributions.

Mathilde Borne (Réseau CompostPlus)

Cyprien Donnet (ADEME)

Alexandra Gentric (ADEME)

Chloé Mahé (ADEME)

CITATION DE CE RAPPORT

BELLENOUE Kristina, AWIPLAN, GRAVEL Marie-Hélène, SOLINOV, ADEME. 2021. Etude comparative des pratiques de collecte séparée des biodéchets en milieu urbain : retour d'expériences Europe et Monde. Synthèse. 14 pages.

Cet ouvrage est disponible en ligne <https://librairie.ademe.fr/>

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé

BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01

Numéro de contrat : 2020MA000124

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par : Awiplan, Solinov

Coordination technique - ADEME : Chloé MAHE et Cyprien DONNET

Direction/Service : Direction Economie Circulaire (DEC) / Service Valorisation des Déchets (SVD)

SOMMAIRE

CONTEXTE ET OBJECTIFS.....	4
1. PRESENTATION DES VILLES ETUDIEES.....	4
2. QUELLES SONT LES SOLUTIONS DE TRI MISES EN PLACE ?	5
2.1. Des caractéristiques communes.....	5
2.2. ... et des différences.....	6
3. QUELLES DIFFICULTES LIEES A L'HABITAT COLLECTIF, QUELLES SOLUTIONS ?.....	7
3.1. Les contraintes à lever	7
3.2. Les solutions apportées	7
3.2.1. Mobiliser et sensibiliser les habitants.....	7
3.2.2. Définir des spécifications sur les locaux à poubelles	8
3.2.3. Se servir de l'apport volontaire en dernier recours.....	8
4. COMMENT MESURER LE SUCCES?.....	10
4.1. Optimisation des coûts.....	10
4.2. Quel impact sur les quantités d'OMR ?	10
5. QUELLES SONT LES CLES DE LA REUSSITE?	11
5.1. Quels sont les facteurs clés ?.....	11
5.2. Quelle transposabilité en France ?.....	14
5.2.1. Comment créer un cadre favorable au tri des biodéchets dans le contexte français ? 14	
5.2.2. Les idées à creuser pour l'urbain dense.....	14
5.3. Recommandations.....	15
INDEX DES TABLEAUX ET FIGURES.....	16
SIGLES ET ACRONYMES	16

Contexte et objectifs

Avec l'obligation de la généralisation du tri à la source au 31/12/2023, les collectivités françaises se trouvent face à un défi, car la mobilisation des habitants en habitat urbain dense autour du tri des déchets reste un sujet complexe, et pour les biodéchets en particulier, bénéficiant de peu de retour d'expérience en France.

L'ADEME propose avec cette étude un panorama de la collecte séparée des biodéchets (plus spécifiquement alimentaires) dans 13 grandes villes en Europe et en Amérique du Nord.

Ce panorama a été réalisé sur la base d'un travail bibliographique et des entretiens avec les responsables techniques de ces villes, sauf pour trois villes, déjà bien documentées (Milan, San Francisco et Ljubljana) ayant fait l'objet uniquement de recherches bibliographiques et de demandes d'actualisation de certaines données.

À l'issue de l'étude, les documents suivants ont été produits :

- Des fiches « Ils l'ont fait » pour chacune des 13 villes, téléchargeables sur [la librairie de l'ADEME](#) ;
- Des fiches plus détaillées ont été réalisées pour les 10 villes interrogées dans le cadre de cette étude ;
- Le rapport final d'étude ;
- La présente synthèse.

1. Présentation des villes étudiées

Les treize villes se situent majoritairement en Europe, mais également aux Etats-Unis et au Canada (cf. carte ci-dessous). Notons que pour la ville de Londres, l'organisation de la gestion des déchets étant répartie sur les arrondissements, nous avons retenu celui de Hackney, ayant un taux d'habitat collectif élevé.

Nous tenons à souligner que la présentation des 13 villes a pour objectif de montrer la diversité des situations, contextes, difficultés et solutions trouvées pour la collecte séparée des biodéchets en milieu urbain. Nous mettons en garde le lecteur par rapport à des comparaisons (voire des « classements ») qui risquent d'être hasardeuses car chaque ville doit être regardée dans son contexte (réglementaire, démographique, socio-culturel, ...).

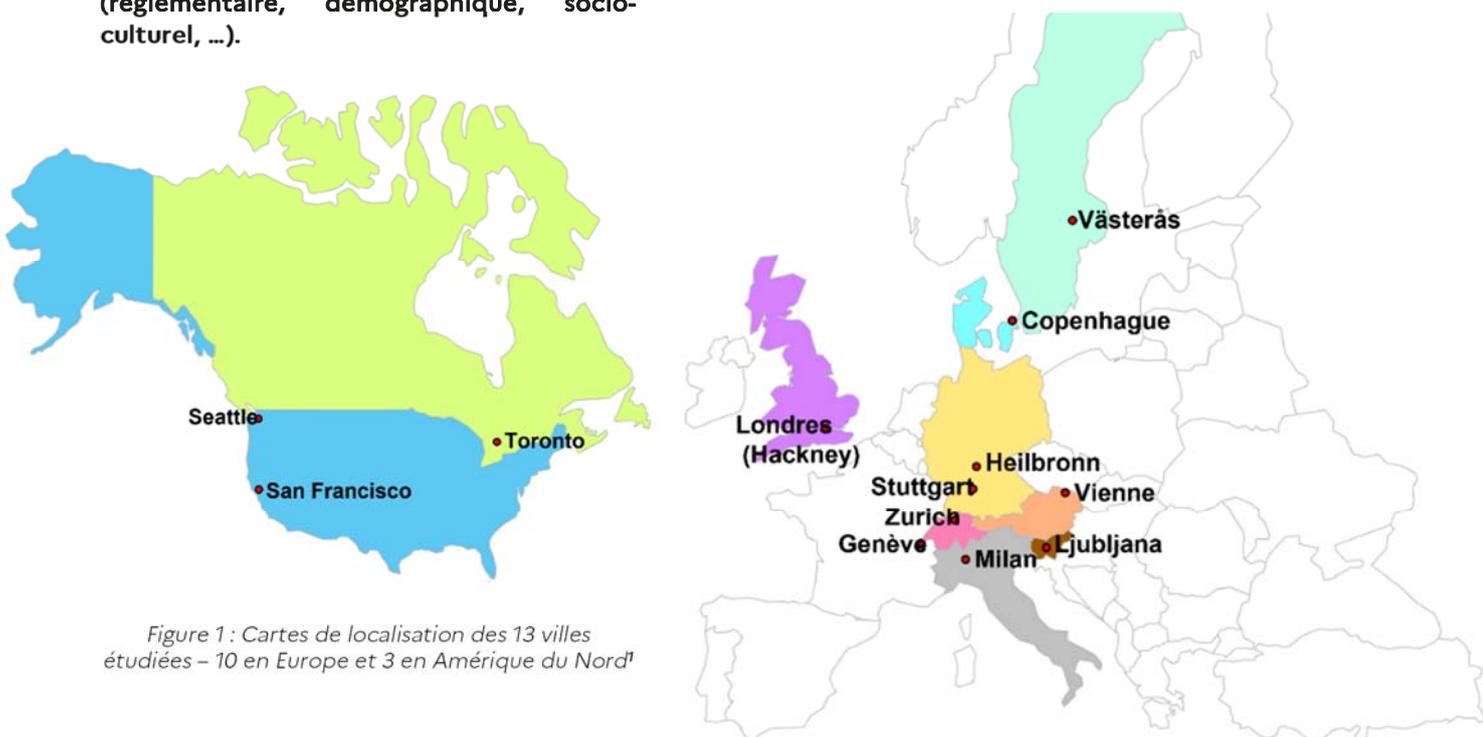


Figure 1 : Cartes de localisation des 13 villes étudiées – 10 en Europe et 3 en Amérique du Nord¹

¹ Pour des raisons de lisibilité, les cartes des deux continents ne sont pas à la même échelle.

Ville	Pays
Copenhague	Danemark
Genève	Suisse
Heilbronn	Allemagne
Ljubljana (agglomération)	Slovénie
Londres (Hackney)	Angleterre
Milan	Italie
San Francisco	États-Unis
Seattle	États-Unis
Stuttgart	Allemagne
Toronto	Canada
Västerås	Suède
Vienne	Autriche
Zurich	Suisse

Tableau 1 : Les 13 villes étudiées et les 10 pays correspondants

2. Quelles sont les solutions de tri mises en place ?

2.1. Des caractéristiques communes...

Les 13 villes ont de nombreux points communs dans les solutions de tri mises en place, avec notamment une desserte par une collecte en porte-à-porte, généralisée dans la plupart des cas et la présence de solutions spécifiques pour les déchets de jardin, notamment l'apport en déchèteries.

Le recours à l'apport volontaire est exceptionnel et limité à des secteurs précis, où l'implantation de bacs individuel aurait posé des problèmes de place. C'est la ville de Genève qui compte la plus forte proportion de collecte en apport volontaire, avec environ 40 % de la population desservie par ce moyen.

9 villes ont un système de financement du SPPGD qui incite au tri des biodéchets, que ce soit via la « gratuité » de ce flux par rapport au flux OMR, par un tarif moindre ou par la « récompense » des quantités de déchets triés ou encore des sanctions en cas de non-tri ou de mauvais tri (appliquées de différentes façons à Milan et à Västerås).

Les villes ont par ailleurs en commun de réaliser assez peu d'actions en faveur de la gestion de proximité des biodéchets, ce qui ne signifie pas que ce mode de gestion serait inexistant. Des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sont cependant citées par plusieurs villes.

La fourniture de bioseaux aux usagers est un autre point commun entre la majorité des villes étudiées. Le type de bioseau en revanche (ajouré ou plein) varie, probablement entre autres en fonction de l'ancienneté des opérations.

Point communs	Combien de villes sur les 13 ?
Collecte en porte-à-porte	100% ²
Des solutions dédiées pour les déchets de jardin (déchèteries...)	85 %
Desserte de la totalité des habitants par la collecte des biodéchets	77 %
Tarification favorable au tri des biodéchets (incitation ou sanction)	70 %
Pas ou peu d'actions en faveur de la gestion domestique	70 %
Fourniture de bioseaux systématique	70 %

Tableau 2 : Les points communs des solutions pour le tri à la source des 13 villes étudiées

2.2. ... et des différences

L'ancienneté des opérations de collecte séparée varie entre un recul sur la généralisation de la collecte de 20 à 25 ans pour Vienne, Heilbronn ou Västerås en passant par des villes ayant un retour d'expérience d'une dizaine d'années comme Hackney (Londres), San Francisco, Seattle ou Toronto à des opérations récentes, datant de moins de 10 ans (Copenhague, Genève, Stuttgart, ...). Cependant, le facteur « ancienneté » n'a pas pu être mis en évidence ni comme une garantie de succès ni comme une condition pour obtenir de bons résultats.

Certaines villes prennent en charge les biodéchets provenant uniquement des ménages, d'autres intègrent les professionnels en excluant toutefois les métiers de bouche et quelques-unes (San Francisco et Milan) collectent les ménages et tous les professionnels. Quant aux types de biodéchets visés, deux principaux groupes de villes se distinguent, le premier ciblant uniquement les déchets alimentaires et le second intégrant les déchets de jardin dans leur intégralité. Un groupe intermédiaire accepte les petits déchets de jardin dans la limite du volume du bac. Ces volumes sont généralement de 120 L ou moins pour les opérations ciblant les déchets alimentaires et 240 L et plus pour les autres.

Il est intéressant de noter que certaines collectivités ont des fréquences de collecte des biodéchets supérieures à celle des OMR et que la mise en place de la collecte des biodéchets a pu être l'occasion de revoir à la baisse la fréquence de collecte des OMR.

Différences	Quels « groupes » ?
Ancienneté de la mise en œuvre de la collecte séparée des biodéchets	avant 2000 / début années 2000 / à partir de 2009
Types de producteurs pris en charge	ménages seuls / y compris professionnels mais hors métiers de bouche / tous producteurs
Consignes pour les biodéchets	uniquement déchets alimentaires (et fleurs d'appartement) / déchets alimentaires et petits déchets de jardin / déchets alimentaires et tout déchet de jardin
Volume du bac à biodéchets	120 L et inférieur / 240 L et plus
Fréquence de collecte des biodéchets	inférieure à celle des OMR / identique / supérieure à celle des OMR
Fréquence de collecte des OMR	revue à la baisse avec la mise en place de la collecte des OMR / inchangée

Tableau 3 : Les différences dans les solutions pour le tri à la source des 13 villes étudiées

² Seulement 4 villes ont recours à l'apport volontaire sur des secteurs limités.

3. Quelles difficultés liées à l'habitat collectif, quelles solutions ?

3.1. Les contraintes à lever

En habitat collectif, de nombreuses contraintes expliquent une mobilisation et une qualité du tri moindre, quel que soit le type de collecte séparée. Les causes sont notamment le manque d'aménagements adaptés, le manque de place (dans l'habitat/ dans l'immeuble/ dans l'espace public) et le manque d'information et de motivation qui est lié notamment :

- Au renouvellement fréquent des habitants,
- L'anonymat et le manque d'individualisation :
 - Il suffit d'une personne qui trie mal pour polluer tout le flux de l'immeuble,
 - L'absence d'incitation financière là où elle peut exister en habitat individuel,
- Des préoccupations autres,
- La barrière de la langue,
- ...

3.2. Les solutions apportées

Pour lever ces différentes contraintes spécifiques à l'habitat collectif, les villes interrogées proposent différentes solutions, comme **l'aménagement de locaux à poubelles**, un travail de **sensibilisation et de mobilisation** spécifique auprès de ces habitants (à renouveler fréquemment), le **partage de bacs entre voisins**, une **collecte en apport volontaire** dans les cas où le porte-à-porte n'est pas réalisable (et non pas comme solution générale) ou encore un service de sortie et de remisage des bacs.

3.2.1. Mobiliser et sensibiliser les habitants

La mobilisation des habitants dans les immeubles collectifs est un défi relevé par ces villes de différentes manières. Ce qui ressort des échanges avec ces villes est :

- L'importance accordée au **contact humain direct** avec les habitants et le gestionnaire de l'immeuble ;
- Le **renouvellement des actions** d'information/ de sensibilisation pour s'adapter au changement fréquent des occupants des logements (« c'est un éternel recommencement »).

A titre d'exemple, citons la ville de Milan qui a procédé à la distribution des bioseaux par les agents de collecte, qui sont donc allés à la rencontre des habitants. Pour l'habitant (ou le gardien d'immeuble), le fait d'avoir fait la connaissance de l'agent qui va ramasser les biodéchets triés par son immeuble a un effet de personnalisation et de responsabilisation qui semble avoir été efficace.

L'échange régulier avec les gardiens d'immeuble permet de mieux comprendre les contraintes liées à l'immeuble d'une part et les besoins de la ville d'autre part. Ce type d'échange a été qualifié comme indispensable et enrichissant par la ville de Stuttgart, car il permet d'avoir une « complémentarité des points de vue ».

La communication mise en œuvre par ces villes est, comme dans la plupart des villes aujourd'hui, basée sur des principes largement partagés :

Principes	Exemples	Villes
Parler avec les gens		Milan, distribution des bioseaux par les agents de collecte

<p>Être clair et simple</p> <p>(visuels épurés, peu de texte, multilingue, ...)</p>		<p>Stuttgart, Heilbronn, pictogrammes élaborés dans le cadre d'un projet pilote du ministère de l'environnement de Bade-Wurtemberg et mis à disposition de toutes les villes.</p>
<p>S'adapter à son public</p>		<p><u>vidéos avec des influenceurs</u> réalisées par l'Etat de Genève suite à un sondage ayant révélé que les 18-24 ans étaient peu informés sur le tri (Campagne « P'tite Poubelle Verte »)</p>
<p>Faire du marketing</p>		<p>Etat de Genève – Campagne « P'tite Poubelle Verte » qui est une marque</p>

Tableau 4 : Quelques exemples de la communication avec des exemples issus des 13 villes

3.2.2. Définir des spécifications sur les locaux à poubelles

Plusieurs villes ont travaillé ou sont en train de travailler sur les préconisations d'aménagement des locaux à poubelles. La fonctionnalité et l'accessibilité de ces locaux ont en effet été identifiées comme des facteurs clés pour améliorer la participation en habitat collectif. Ainsi, le Land de Bade-Wurtemberg, où se situent les villes de Stuttgart et de Heilbronn, a initié en 2018 un projet pilote destiné à améliorer la participation et la qualité du tri en habitat vertical. Parmi les résultats figure entre autres une check-list pour l'évaluation d'un local à poubelles. D'autres villes, comme par exemple Västerås, Zurich, Vienne ont édité des guides d'aménagement allant au-delà des simples dimensions des espaces à prévoir : nous pouvons citer notamment les critères suivants :

- **L'accessibilité** : Accès réservé aux habitants, serrure facile à utiliser, dimension des portes, bloque-porte, visibilité de tout l'espace par l'extérieur, ...
- **Le local** : emplacements avec marquage, absence de marches, ventilation, affichages, ...
- **La propreté** : facilité d'entretien, sol pas glissant, point d'eau avec protection anti-choc
- **L'éclairage** : suffisant, fonctionnel, éventuellement automatique, interrupteur bien placé, plusieurs sources de lumière ...



Figure 2 : Luminosité, dimensionnement, propreté (ex. Västerås)



D'autres éléments peuvent être listés comme le dimensionnement pour un stockage et une circulation aisés, la **disposition des poubelles** (mettre le bac à biodéchets le plus loin de l'entrée pour éviter les erreurs commises par les personnes pressées), la ventilation, la présence de lumière naturelle et une visibilité depuis l'extérieur afin de favoriser une **sensation de sécurité**.

Figure 3 : Exemple d'un local accessible et réservé aux habitants (Heilbronn)

3.2.3. Se servir de l'apport volontaire en dernier recours

La collecte en apport volontaire, solution aujourd'hui très convoitée en France, est mise en place sur des portions de territoires dans 4 villes dont Ljubjana qui n'a pas donné d'appréciation sur ce mode de collecte. Pour les 3 autres villes, d'un **point de vue du comportement des usagers**, le retour d'expérience est unanime : une qualité et une participation moindres en apport volontaire qu'en porte-à-porte, favorisées par un **service moins confortable et l'absence de contrôle social**. Toutes les 3 préconisent de privilégier la collecte en porte-à-porte.

A Genève, une alternative, en cours de réflexion, est la mise en place de points d'apport pour TOUS les flux y compris les OMR, avec des distances maximales de 50 mètres pour les biodéchets et de 150 mètres pour les autres flux.

4. Comment mesurer le succès ?

Une réponse à cette question nous a été donnée par la ville de Milan « Quand le tri des biodéchets n'est plus une mode mais devenu une habitude ! ». Ce changement d'habitude est toutefois difficile à mesurer...

4.1. Optimisation des coûts

Le recueil puis la comparaison de données sur les coûts de la gestion des déchets dans des contextes aussi variables sont un exercice complexe et risqué. Comparer le coût de chacune des deux filières ville par ville n'aurait donc pas de sens.

Nous avons donc plutôt cherché à connaître le différentiel du coût de gestion entre les filières pour chacune des villes : est-ce que la collecte séparée des biodéchets permet de réduire / contribuer à la maîtrise du coût de gestion globale des déchets pour la ville ?

Pour cela, nous avons pris en compte l'éventuelle baisse de la fréquence de collecte des OMR et le différentiel entre les coûts de traitement des deux flux. Ce différentiel est soit favorable soit inexistant, nous n'avons donc pas eu de cas de figure avec un coût de traitement des biodéchets supérieur à celui des OMR.

Schématiquement, deux groupes de villes se distinguent parmi celles qui ont bien voulu fournir ces éléments (au nombre de 8) :

- Si la collecte a pu être mise en œuvre à moyens constants, il n'y a **pas de surcoût** car les coûts unitaires de traitement des biodéchets sont inférieurs à ceux des OMR (2 villes) ;
- Si la collecte des biodéchets entraîne un **surcoût de collecte**, celui-ci peut être **compensé tout ou partiellement** par un différentiel des coûts unitaires de traitement favorable aux biodéchets (4 villes sur 8) ou non compensé par des coûts de traitement équivalents (2 des 8 villes).

Il convient de tenir compte également du fait que la mise en œuvre de **la collecte séparée des biodéchets n'était en aucun cas motivée par des considérations économiques à court terme**. Il s'agissait de faire face à un manque d'exutoires pour les OMR, de s'adapter à des exigences réglementaires, de prendre les devants par rapport à une obligation à venir, d'éviter la mise en œuvre d'une usine d'incinération, d'être exemplaire en termes de valorisation matière, ... Cela dit, les villes ont en général recherché une optimisation des coûts, en proposant notamment une collecte par substitution.

4.2. Quel impact sur les quantités d'OMR ?

Pour mesurer l'impact sur les quantités d'OMR, il convient d'abord de connaître les quantités de biodéchets détournés de ce flux et donc s'intéresser à la quantité et la composition des biodéchets collectés.

Ces quantités ne sont pas directement comparables d'une ville à l'autre en raison de consignes (déchets verts compris ou non) et de publics (professionnels collectés ou non) différents. Nous nous sommes donc attachés à identifier les quantités de déchets alimentaires issus des seuls ménages collectés par habitant de la ville (et non pas par habitant desservi). Cette analyse fait ressortir 4 groupes de villes en fonction des quantités de déchets alimentaires par habitant d'une part et de biodéchets totaux d'autre part.

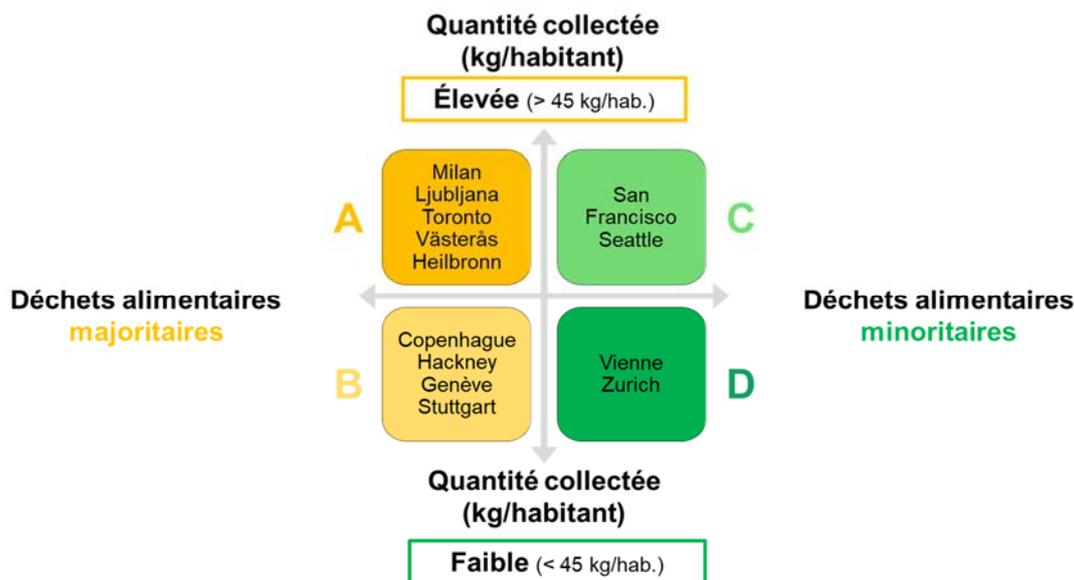


Figure 4 : Typologie des 13 villes selon les quantités et la composition des biodéchets collectés auprès des ménages

L'optimal à atteindre pour les villes françaises serait l'exemple des villes du groupe A, qui collectent de grandes quantités de déchets alimentaires et accessoirement un peu de déchets de jardin via cette collecte. Elles arrivent donc à mobiliser une grande partie des habitants tout en limitant l'apport de déchets de jardin. Les villes du groupe B n'ont pas (encore) atteint une aussi forte participation de leur population. Elles ont commencé ou généralisé la collecte des biodéchets plus tard que les villes du groupe A et ont des densités de population plus élevées.

Les villes du groupe C sont toutes les deux situées aux Etats Unis où le contexte est différent. En effet, l'habitat est moins dense, la présence de jardins et surfaces gazonnées y est élevée et il n'existe pas un réseau de déchèteries comme nous l'avons en Europe. La collecte des déchets de jardin en mélange aux déchets alimentaires est donc souvent la seule solution permettant de soustraire ce flux à l'enfouissement.

Quant aux villes du groupe D, même si cela peut paraître un peu caricatural, nous pouvons dire qu'elles ont mis en place cette collecte comme un service pour les déchets de jardin, pouvant aussi permettre de valoriser les déchets alimentaires. Il s'agit donc, comme pour le groupe C, d'une toute autre logique que celle des groupes A et B.

5. Quelles sont les clés de la réussite ?

5.1. Quels sont les facteurs clés ?

À partir des enseignements du schéma en Figure 4, intéressons-nous plus particulièrement aux points communs des villes du groupe « A » car leurs résultats peuvent être considérés, en France, comme l'optimum à atteindre. Quelle est leur « recette » ?

Les deux figures ci-dessous proposent un résumé des points communs identifiés comme décisifs pour la « réussite » (d'un point de vue français) des opérations de collecte. Il apparaît clairement qu'il s'agit d'un ensemble de facteurs : il ne suffit pas d'avoir une incitation financière au tri des biodéchets pour obtenir un « bon » résultat.

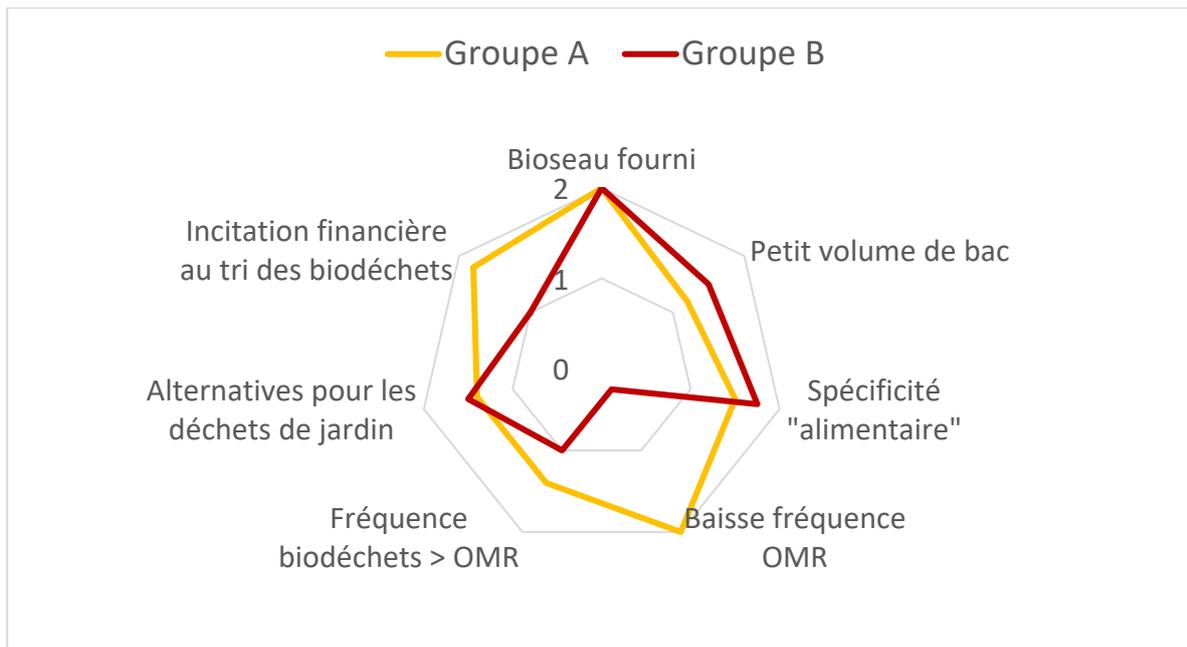


Figure 5 : Les points communs identifiés comme décisifs – groupes A et B

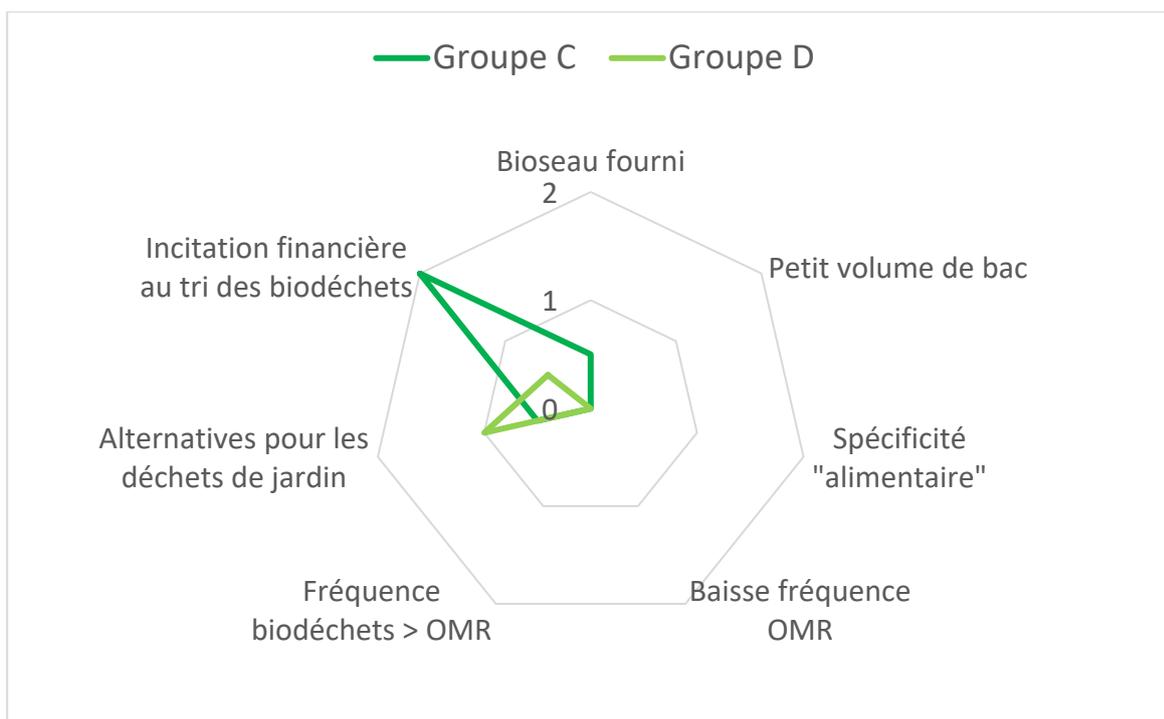


Figure 6 : Les points communs identifiés comme décisifs – groupes C et D

Equipements de pré-tri proposés :

La totalité des villes des groupes A et B fournissent des bioseaux aux usagers. Cela apparaît comme un équipement indispensable pour faciliter le tri des déchets alimentaires et motiver les usagers. Il peut même devenir une « marque » comme à Genève avec la « p'tite poubelle verte ».

Parmi les villes des deux autres groupes, seulement San Francisco fournit des bioseaux, à la demande.

En revanche, nous n'avons pas pu identifier de lien avec la fourniture ou non de sacs par les villes ni avec le type de sac préconisé. Les contextes dans les pays sont en effet très différents, facilitant dans certains cas la disponibilité de sacs de caisse ou de fruits et légumes en papier ou en plastique compostable ou pas et ne justifiant donc pas dans tous les cas une fourniture de sacs par les villes.

Volumes des bacs :

Le volume majoritaire de bac proposé pour les biodéchets est inférieur à 120 L dans les groupes A et B et 240 L pour les deux autres groupes. Il s'agit bien de deux logiques et de deux modes de fonctionnement différents selon le souhait ou non de collecter les déchets de jardin via ce moyen.

Spécificité « alimentaire » :

Conformément à la typologie des villes, nous retrouvons une spécificité « alimentaire » dans les groupes A et B.

Baisse de la fréquence de collecte des OMR :

Signe distinctif par excellence du groupe A, la baisse de la fréquence de collecte des OMR concomitante ou suite à la mise en place de la collecte des biodéchets est révélatrice de la politique adoptée par ces villes, car c'est l'aboutissement d'une démarche de valorisation et d'optimisation maximales.

Nos interlocuteurs nous ont souvent parlé de la nécessité d'une volonté politique forte. Cet indicateur permet de la mesurer.

Fréquences de collecte OMR inférieure à celle des biodéchets :

Le fait de collecter les biodéchets plus souvent que le flux des OMR est également un indicateur de cette volonté politique. Cet indicateur n'est pas au maximum pour le groupe A, contrairement à l'indicateur précédent, car la ville de Västerås a des fréquences identiques pour les deux flux, collectés en bennes bi-compartmentées.

Alternatives pour les déchets de jardin :

Dans les groupes A et B, l'apport des déchets de jardin en déchèteries est la règle générale. Certaines villes proposent des collectes en complément.

Parmi les 4 villes des deux autres groupes, seulement deux disposent de sites d'apport (déchèteries ou autres) qui acceptent les déchets de jardin (dont une contre paiement). La collecte des biodéchets est donc la principale voire l'unique voie de valorisation des déchets de jardin.

Incitation financière au tri des biodéchets

- Groupe A : tarification incitative sauf Milan (qui dispose en revanche d'un système de sanctions en cas de tri mal fait via un sac OMR transparent) ;
- Groupe B : deux villes ont une tarification incitative, deux ont un financement via le budget général ou une taxe générale (Genève, Hackney) ;
- Groupe C et D : tarif incitant (au moins un peu) au tri des biodéchets sauf Vienne (tarification fixe pour le service des OMR).

Dans ce schéma, il manque un facteur clé que nous n'avons pas pu exprimer de façon chiffrée : la capacité de mobilisation des habitants via la communication, et ceci au démarrage et en routine.

5.2. Quelle transposabilité en France ?

5.2.1. Comment créer un cadre favorable au tri des biodéchets dans le contexte français ?

La transposition de la majorité des exemples cités dans ce rapport dans un contexte français se heurterait fréquemment au **système de financement**. En effet, les villes qui financent leur service par la TEOM (non incitative) voire le budget général **disposent d'un levier en moins** pour agir sur le tri à la source des biodéchets.

Néanmoins, nous avons vu que **l'incitation financière n'est qu'un facteur parmi toute une palette de moyens d'action**. L'exemple italien montre par ailleurs qu'il est possible d'adopter des sanctions financières à la place des incitations.

Il semble toutefois nécessaire d'avoir à minima un cadre qui favorise la responsabilisation des usagers avec des règles précises sur les déchets acceptés dans les OMR et leurs volumes. Cela sous-entend notamment une conteneurisation généralisée des OMR (pas de collecte en vrac ou en contenants « libres ») et une interdiction de dépôts à côté des bacs. Rappelons que le respect de ces règles doit être contrôlé et, le cas échéant, sanctionné.

Ajoutons également la nécessité de coordination avec les services municipaux pour ne pas laisser s'installer l'habitude des dépôts à côté des bacs, de nombreux services propreté en France réalisant des ramassages en plus des collectes réalisées par l'intercommunalité.

La sensibilisation et la répression des incivilités (dépôts à côté du bac, dépôts sauvages, brûlage de déchets, ...) n'ont pas été développées par nos interlocuteurs. Nous avons toutefois connaissance d'un cadre existant à ce sujet dans la plupart des villes interrogées et c'est pourquoi nous tenons à souligner ce point, essentiel et tellement évident pour nos interlocuteurs (car faisant partie de leur contexte) qu'ils ne l'ont pas mentionné.

5.2.2. Les idées à creuser pour l'urbain dense

À l'échelle des villes :

Service de sortie/remisage des bacs en habitat dense (exemples de Stuttgart, Västerås) : il est certain que cette mesure représente un coût, mais si ce coût permet d'améliorer significativement les conditions de collecte et la participation dans ce type d'habitat, une réflexion sur ce service peut être pertinente. La compatibilité avec des éventuels systèmes de tarification basés sur la fréquence de sortie des bacs devra bien entendu être étudiée.

Partage de bacs entre voisins (ex. Stuttgart, Heilbronn) : solution permettant de profiter des avantages de la collecte en porte-à-porte (contrôle social, tarification individualisée) tout en s'adaptant au manque de place en ville pour stocker des bacs. C'est une alternative très intéressante à la collecte en apport volontaire dont les résultats qualitatifs et quantitatifs sont bien inférieurs.

En effet, le partage de bacs permet à la fois de restreindre le volume disponible par habitant sans multiplier le nombre de bacs à collecter. Ce système doit être étudié en fonction de la tarification appliquée pour qu'il soit financièrement intéressant pour les usagers.

Païement pour l'occupation de l'espace public par les propriétaires fonciers qui auront recours à l'implantation de bacs en dehors de leur propre foncier (cas de Zurich), pouvant être un élément poussant les propriétaires fonciers à prévoir les aménagements nécessaires en pied d'immeuble au lieu de se replier sur l'espace public.

La solution de l'apport volontaire est généralement considérée comme moins performante (aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif). Une refonte complète du système de collecte, passant à un apport volontaire de proximité pour TOUS les flux, pourrait être une réponse (réflexion en cours à Genève, sur les parties les plus denses).

Pour remédier au manque de foncier en ville pour implanter des conteneurs d'apport volontaire, la ville de Vienne dispose depuis quelques années du droit d'obliger les supermarchés à accepter ces implantations sur leurs parkings.

Fourniture annuelle de bioeaux supplémentaires en habitat collectif pour pallier aux déménagements (exemple de Toronto).

À l'échelle nationale/ régionale :

Le travail sur l'aménagement des locaux à poubelles paraît comme un axe très pertinent. C'est un travail qui pourrait être mené à l'échelle nationale pour ensuite être adopté et décliné localement.

A l'image du projet pilote mené avec trois villes du Bade-Wurtemberg dans plusieurs ensembles collectifs autour du tri des biodéchets, des initiatives nationales ou locales pourraient être intéressantes afin de rassembler des retours d'expériences concrets.

Une campagne de communication massive (nationale/ régionale) avec des messages simples et clairs, élaboration de supports communs (pictogrammes, consignes de tri, ...).

5.3.Recommandations

Tenir compte des 7 facteurs identifiés comme décisifs (cf. schéma en Figure 5) sans oublier une communication en continu, qui s'adapte et permet d'avoir du « contact humain ».

Parmi ces 7 facteurs, nous pouvons citer :

- La fourniture des équipements adéquats pour faciliter le tri tout en limitant l'apport possible de déchets de jardin ;
- L'adaptation des fréquences de collecte pour les OMR, qui traduit l'intégration de la collecte des biodéchets comme part intégrante du système global ; Plus largement, cela correspond à proposer un service « égal » voir plus fréquent pour les biodéchets d'où aussi la recommandation de **privilégier la collecte en porte-à-porte** par rapport à l'apport volontaire ;
- Une **complémentarité des solutions proposées** selon le type des biodéchets (collecte, apport en déchèteries, aires de broyage, gestion de proximité, ...) ;
- Un système de financement qui responsabilise / récompense les usagers.

L'atteinte de ces 7 facteurs est par ailleurs conditionnée à un travail de communication adaptée et intensif :

- Une communication de proximité, avec un contact humain direct et qui perdure,
- Une communication qui se réinvente, s'appuie sur les sciences comportementales.

Pour arriver à mettre en œuvre une telle politique, il est indispensable de définir clairement des objectifs ambitieux, partagés et portés par les élus.

INDEX DES TABLEAUX ET FIGURES

TABLEAUX

Tableau 1 : Les 13 villes étudiées et les 10 pays correspondants.....	5
Tableau 2 : Les points communs des solutions pour le tri à la source des 13 villes étudiées.....	6
Tableau 3 : Les différences dans les solutions pour le tri à la source des 13 villes étudiées.....	6
Tableau 4 : Quelques exemples de la communication avec des exemples issus des 13 villes.....	8

FIGURES

Figure 1 : Cartes de localisation des 13 villes étudiées – 10 en Europe et 3 en Amérique du Nord.....	4
Figure 2 : Luminosité, dimensionnement, propreté (ex. Västerås).....	8
Figure 3 : Exemple d'un local accessible et réservé aux habitants (Heilbronn).....	8
Figure 4 : Typologie des 13 villes selon les quantités et la composition des biodéchets collectés auprès des ménages.....	11
Figure 5 : Les points communs identifiés comme décisifs – groupes A et B.....	12
Figure 6 : Les points communs identifiés comme décisifs – groupes C et D.....	12

SIGLES ET ACRONYMES

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
SPPGD	Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



ETUDE COMPARATIVE DES PRATIQUES DE COLLECTE SEPARÉE DES BIODECHETS

LA COLLECTE DES BIODECHETS EN MILIEU URBAIN A L'ETRANGER

L'ADEME propose avec cette étude un aperçu de la collecte séparée des biodéchets (plus spécifiquement alimentaires) dans 13 grandes villes en Europe et en Amérique du Nord.

Quelles sont les difficultés rencontrées, les solutions trouvées, les points communs, quels facteurs de réussite, quels enseignements pouvons-nous en tirer pour les villes françaises ?

Différentes solutions sont trouvées selon les cas de figure. Les villes arrivant à mobiliser le plus d'habitants autour du tri des déchets alimentaires, exemples qui intéressent les collectivités françaises, ont en commun notamment :

D'avoir une politique de communication volontariste, diversifiée, en continu et intégrant le contact humain direct avec les habitants ;

D'avoir réduit la fréquence de collecte des OMR suite à la mise en place de la collecte des biodéchets, geste qui traduit la volonté politique pour une valorisation matière des déchets alimentaires.

Cette étude apporte des retours d'expériences et des pistes d'action pour les collectivités françaises concernant la collecte séparée des biodéchets en milieu urbain.

